Lors de sa première connexion l’utilisateur devra entrer son adresse mail et son mot de passe. Il lui sera alors demandé de modifier ce dernier sur la page de son compte pour qu’il en choisisse un plus sécurisé : au moins 8 caractères minuscules et majuscules, si possible avec des caractères spéciaux (points, dièse …). Cette page lui permet de visionner le statut du compte (administrateur, formateur ou utilisateur), de changer son mot de passe, et d’être redirigé vers Hoplace, le logiciel de ticketting de la mairie.

Le compte étant créer au préalable, ce sont les administrateurs et les gestionnaires de formations qui donnerons aux agents les compétences qu’ils auront acquis et/ou celles qu’ils vont développer lors des formations. Les formations ayant les mêmes compétences seront alors visibles. L’utilisateur auras accès à un panneau de formations avec une liste depuis laquelle il pourra sélectionner la formation de son choix et s’inscrire à une formation.